

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performance clés sélectionnés présentés dans le Rapport annuel intégré 2024 de BCE, le Rapport d'action sur le climat 2024 et le Sommaire des données ESG 2024

Au conseil d'administration de BCE inc.

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance clés sélectionnés présentés dans le Rapport annuel intégré 2024 de BCE, le Rapport d'action sur le climat 2024 et le Sommaire des données ESG 2024, détaillés ci-dessous (l'objet considéré), au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

Indicateurs de performance clés sélectionnés

Indicateurs de performance clé sélectionnés	Référence à la définition de l'Indicateur de performance clé sélectionné, au critère et à la période couverte	Valeur 2024	Référence dans le Rapport annuel intégré	Référence dans le Rapport d'action sur le climat	Référence dans le Sommaire des données ESG
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 en tonnes de CO ₂ équivalentes	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.5	125 729	p.43	p.17	Onglet : Notre environnement
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2; méthode fondée sur l'emplacement en tonnes de CO ₂ équivalentes	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.5	121 669	Sans objet	Sans objet	Onglet : Notre environnement
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2; méthode fondée sur le marché en tonnes de CO ₂ équivalentes	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.5	66 816	p.43	p.17	Onglet : Notre environnement
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 en tonnes de CO ₂ équivalentes (Catégorie 1 Achats de biens et de services)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.5	1 174 162	Sans objet	Sans objet	Onglet : Notre environnement
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 en tonnes de CO ₂ équivalentes (Catégorie 6 Déplacements professionnels)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.5	4 093	Sans objet	Sans objet	Onglet : Notre environnement
Variation des émissions absolues de GES par rapport à 2020	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.5	-27 %	p.42	p.18	Onglets : Notre environnement et Indicateurs ESG clés



Indicateurs de performance clé sélectionnés	Référence à la définition de l'Indicateur de performance clé sélectionné, au critère et à la période couverte	Valeur 2024	Référence dans le Rapport annuel intégré	Référence dans le Rapport d'action sur le climat	Référence dans le Sommaire des données ESG
Engagement des fournisseurs (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	34 %	p.42	p.18	Onglets : Notre environnement et Indicateurs ESG clés
Économie circulaire – Récupération de déchets électroniques (unités de téléviseurs, modems, téléphones cellulaires et capsules Wi-Fi)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	2 759 467	p.42	Sans objet	Onglets : Notre environnement et Indicateurs ESG clés
Économie circulaire – Déchets dangereux (% récupérés et acheminés à des recycleurs certifiés)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	100 %	p.42	Sans objet	Onglets : Notre environnement et Indicateurs ESG clés
Économie circulaire – Déchets envoyés aux sites d'enfouissement (% de réduction par rapport à l'année de référence 2019)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	-22 %	p. 42	Sans objet	Onglets : Notre environnement et Indicateurs ESG clés
Bien-être des membres de l'équipe (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	93 %	p.49	Sans objet	Onglets : Notre équipe et Indicateurs ESG clés
Engagement des membres de l'équipe (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	65 %	p.49	Sans objet	Onglets : Notre équipe et Indicateurs ESG clés
Diversité de genre au sein du conseil d'administration (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	38 %	p.49	Sans objet	Onglets : Notre équipe et Indicateurs ESG clés
Diversité de genre au sein de la haute direction (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	35 %	p.49	Sans objet	Onglets : Notre équipe et Indicateurs ESG clés
Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	1,57	p.49	Sans objet	Onglets : Notre équipe et Indicateurs ESG clés
Investissements communautaires (\$)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	20 325 543 \$	p.28	Sans objet	Onglets : Notre clientèle et nos relations et Indicateurs ESG clés



Indicateurs de performance clé sélectionnés	Référence à la définition de l'Indicateur de performance clé sélectionné, au critère et à la période couverte	Valeur 2024	Référence dans le Rapport annuel intégré	Référence dans le Rapport d'action sur le climat	Référence dans le Sommaire des données ESG
Couverture du réseau 5G (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.3	87 %	p.24	Sans objet	Onglets : Nos réseaux et Indicateurs ESG clés
Couverture du réseau fibre (emplacements cumulatifs connectés au réseau fibre)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.3	7 826 658	p.24	Sans objet	Onglets : Nos réseaux et Indicateurs ESG clés
Fiabilité du réseau (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	99,9947 %	p.24	Sans objet	Onglets : Nos réseaux et Indicateurs ESG clés
Formation en sécurité sur les données (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	95 %	p.24	Sans objet	Onglets : Nos réseaux et Indicateurs ESG clés
Hameçonnage lié à la sécurité des données (%)	Section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE p.4	36 %	p.24	Sans objet	Onglets : Nos réseaux et Indicateurs ESG clés

Responsabilité en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de BCE inc. est responsable de ce qui suit :

- préparer l'objet considéré conformément aux critères présentés dans la section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE inc., aux pages 2 à 6 (les critères applicables);
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré, conformément aux critères applicables, qui soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- choisir et appliquer les méthodes appropriées de présentation de l'information sur la durabilité, poser des hypothèses et formuler des estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont soumises à davantage de limites que les données financières, compte tenu à la fois de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer, échantillonner ou estimer ces données. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données font l'objet d'hypothèses et de jugements individuels.



Comme indiqué dans la section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE inc. et du Rapport d'action sur le climat 2024, la quantification des gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance en vue d'obtenir une assurance limitée quant à savoir si l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'objet considéré prennent en se fondant sur celui-ci.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (norme ISAE 3000) (révisée) et, en ce qui concerne les indicateurs de performance clés sélectionnés sur les gaz à effet de serre, à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3410 *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* (norme ISAE 3410), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à la norme ISAE 3000 (révisée), ainsi qu'à la norme ISAE 3410, nous exerçons notre jugement professionnel et conservons notre esprit critique tout au long de la mission. Également, nous :

 déterminons le caractère approprié des circonstances de l'utilisation par BCE inc. des critères applicables en tant que fondement pour la préparation de l'objet considéré;



- mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, notamment en obtenant une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, pour identifier où les anomalies significatives sont susceptibles de survenir, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de BCE inc.;
- concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse à l'identification des domaines dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de survenir dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'objet considéré. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En réalisant notre mission d'assurance limitée, nous :

- avons acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de BCE inc. pertinents pour la préparation de son objet considéré en :
 - menant des entretiens avec le personnel impliqué dans la préparation de l'objet considéré;
 - comprenant les définitions et les méthodologies appliquées à chaque indicateur afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données rapportées;
 - évaluant les contrôles en place pour s'assurer de l'exactitude et l'intégrité des données à partir desquelles le sujet est dérivé.
- avons évalué si toute l'information identifiée par le processus d'identification de l'information présentée dans l'objet considéré figure dans l'objet considéré;



- avons mis en œuvre des procédures pour vérifier si les Certificats d'Énergie Renouvelable (CER) ont été acquis, appliqués et retirés. Cependant, nous n'avons pas effectué de procédures concernant la certification sous-jacente de ces CER;
- avons mis en œuvre des procédures de certification de corroboration à l'égard des indicateurs de performance clé sélectionnés présentés dans la section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE, aux pages 2 à 6;
- avons évalué les méthodes, les hypothèses et les données pour l'établissement d'estimations.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables présentés dans la section « À propos de ce rapport » du Rapport annuel intégré 2024 de BCE, aux pages 2 à 6.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de BCE inc. pour aider la direction à divulguer ses indicateurs de performance clés sélectionnés. L'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à BCE inc.

Nous ne faisons aucune déclaration ou ne donnons aucune garantie à aucun tiers relativement à ce rapport.

Pricewaterhouse coopers s.r.e./s.e.n.c.r.e.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec) 17 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A113424